

DECISION N° 2025-060

Modification contractuelle n°1 au marché de maintenance copieur

Le Président du Syndicat de Prévention Collecte et Valorisation dans l'Ouest du Département de l'Eure (PRECOVAL),

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision du président du 22 mars 2023, rendue exécutoire le même jour, attribuant le marché « maintenance copieur » à la société KOESIO ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

DECIDE

Article 1^{er} : De passer une modification contractuelle n°1, ayant pour objet de rattacher au marché en cours la maintenance d'un copieur multifonction SHARP MX 4070 aux mêmes conditions techniques et tarifaires que les 2 autres à partir du 1^{er} juillet 2025. L'article 3 du CCTP est donc désormais le suivant :

Siège

Emplacement : SDOMODE – 348 route de la semaille, 27300 BERNAY
SHARP MX 4070NEU (S/N: 65075485)

CETRAVAL

Emplacement : CETRAVAL – Route de Pont-Authou, 27800 MALLEVILLE SUR LE BEC
Sharp MX-3550V (S/N: 88014283) + module finisseur MX-FN29 (S/N: 8RB00902)

Centre de tri :

Emplacement : Centre de tri fibreux 485 rue de Gaillon 27500 Pont-Audemer
Sharp MX-2614N (S/N: 45070676)

Article 2 : La modification de ces lignes de prix est sans incidence sur le montant global du marché.

Fait à Bernay le 22/05/2025

Par délégation du Comité syndical

Le Président

Jean-Pierre DELAPORTE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

